

Edition 2022

Observatoire Social  
des Transports



Tableau de bord normand

Septembre 2022

# Edito

Le tableau de bord annuel de l'Observatoire Social des Transports de Normandie a pour objectif de mettre à disposition, pour le transport routier en Normandie, les chiffres clés en matière d'immatriculation, d'accidentalité, d'emploi, de formation, de registre des transports, de contrôle (sur route et en entreprise) et de charte CO<sub>2</sub>.

Dans cette nouvelle édition, les données présentées concernent essentiellement 2021, seules les données relatives aux accidents du travail et au trafic routier portent sur 2020. Par rapport aux éditions précédentes, certaines données relatives au trafic routier ont été supprimées en raison de leur indisponibilité.

L'année 2021, comme 2020, a principalement été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19 mais dans une moindre mesure. En 2020, celle-ci avait notamment impacté, à la baisse de manière significative : l'accidentalité routière, les immatriculations neuves de véhicules, le nombre de formations suivies dans le transport routier ainsi que le nombre de contrôles réalisés par la DREAL au sein des entreprises de transport. En 2021, seuls ces contrôles ont encore subi une baisse significative, le niveau de contrôle sur route n'ayant, lui, quasiment pas été impacté, que ce soit en 2020 ou en 2021. Pour les accidents routiers, en revanche, on ne peut que déplorer une hausse significative du nombre d'accidents en 2021, ces derniers étant même plus nombreux qu'en 2019.

Bonne lecture à toutes et tous !

## Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie.

Données générales .....	3
Trafic routier de marchandises .....	4
Immatriculations neuves.....	8
Accidents du travail dans le transport routier.....	9
Accidents de la route.....	10
Emploi.....	13
Formation.....	16
Registres des transports.....	19
Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres .....	23
Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO <sub>2</sub> .....	26

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

# Données générales

## Population

Source : INSEE estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (données provisoires arrêtées fin 2021)  
France : France métropolitaine + DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion).

Département	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des 0 à 19 ans (en %)	Part des 20 à 39 ans (en %)	Part des 40 à 59 ans (en %)	Part des 60 à 79 ans (en %)	Part des 80 ans et plus (en %)
Calvados	695 310	52,0	48,0	22,5	23,0	24,8	23,1	6,7
Eure	593 885	51,3	48,7	24,8	21,2	26,6	21,9	5,4
Manche	491 281	51,2	48,8	21,1	19,7	25,4	25,5	8,3
Orne	273 214	51,3	48,7	21,2	19,0	25,1	26,2	8,5
Seine-Maritime	1 253 596	51,8	48,2	24,0	23,9	24,6	21,4	6,1
<b>Normandie</b>	<b>3 307 286</b>	<b>51,6</b>	<b>48,4</b>	<b>23,2</b>	<b>22,1</b>	<b>25,2</b>	<b>22,9</b>	<b>6,6</b>
<b>France</b>	<b>67 813 396</b>	<b>51,7</b>	<b>48,3</b>	<b>23,6</b>	<b>23,4</b>	<b>25,7</b>	<b>21,1</b>	<b>6,1</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon les estimations de l'INSEE, la population normande :

- est de 3 307 286 habitants, soit 4,9 % de la population française ;
- a diminué d'un peu plus de 6 000 habitants (soit 0,2 %) par rapport à l'estimation effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- est composée de 51,6 % de femmes et de 48,4 % d'hommes.
- est répartie ainsi :
  - 23,2 % de moins de 20 ans, 22,1 % entre 20 et 39 ans, 25,2 % entre 40 et 59 ans, 22,9 % entre 60 et 79 ans et 6,6 % de 80 ans et plus.
  - 21 % dans le Calvados, 18 % dans l'Eure, 14,9 % dans la Manche, 8,3 % dans l'Orne et 37,9 % en Seine-Maritime.

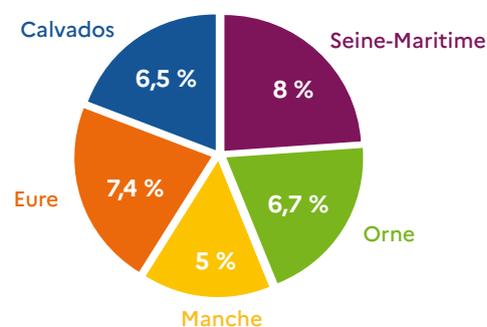
## Taux de chômage et demandeurs d'emploi

Taux de chômage : source INSEE, données provisoires au 1<sup>er</sup> avril 2022.  
Demandeurs d'emploi : source site internet « pole-emploi.org », données brutes au 5 mai 2022

Le taux de chômage normand, au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, s'élevait à 7 % de la population active, un niveau légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine (-0,2 point) et inférieur au niveau régional du 4<sup>e</sup> trimestre 2020 (-0,8 point).

### Taux de chômage selon le département au 4<sup>e</sup> trimestre 2021

Si la Seine-Maritime est le département normand le plus touché par le chômage avec un taux de chômage de 8 % (soit 0,8 point de plus que la moyenne française pour la métropole), à l'opposé, le département de la Manche, avec seulement 5 %, figure parmi les 5 départements de France métropolitaine les plus épargnés par le chômage.



En mars 2022, en Normandie, parmi les 252 150 (soit 27 720 et 9,9 % de moins qu'en mars 2021) demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C), 133 480 étaient sans emploi (catégorie A), et 118 670 exerçaient une activité réduite (< ou égal à 78 h pour la catégorie B et supérieure à 78 h pour la catégorie C).

# Trafic routier de marchandises

Source : SITRAM /CGEDD/SDES

Les données relatives au trafic routier international (en millions d'euros) n'étant plus disponibles après 2018, la partie qui leur était consacrée a été supprimée.

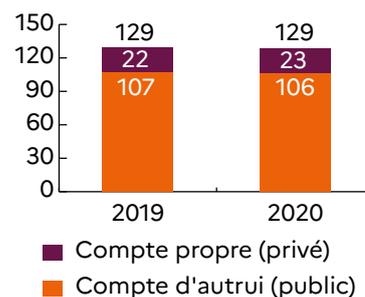
## Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein de la Normandie et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

### Evolution du trafic régional de 2019 à 2020

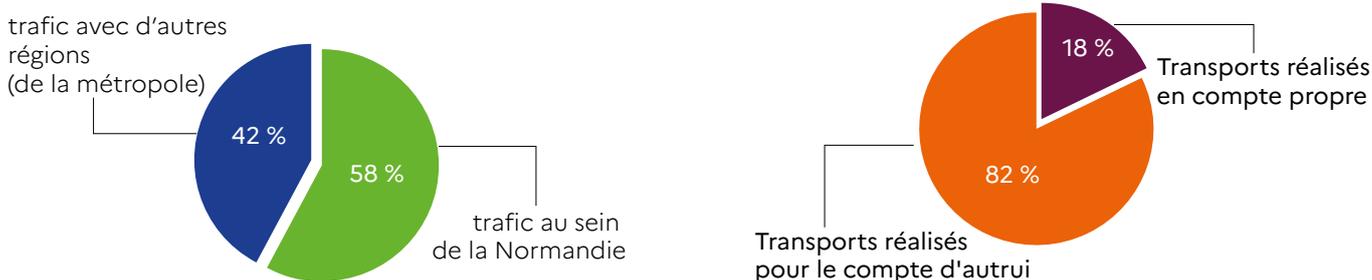
Afin de fiabiliser les données relatives aux flux de poids lourds, le CGEDD a décidé de modifier les modalités de calcul par échantillonnage. Cela a entraîné des corrections importantes, principalement pour le transport pour compte propre, qui était auparavant largement surestimé. Seules les données 2019 et 2020 sont ici présentées car celles antérieures à 2019 n'ont pas encore pu être corrigées.

En millions de tonnes



### Répartition du trafic régional en 2020

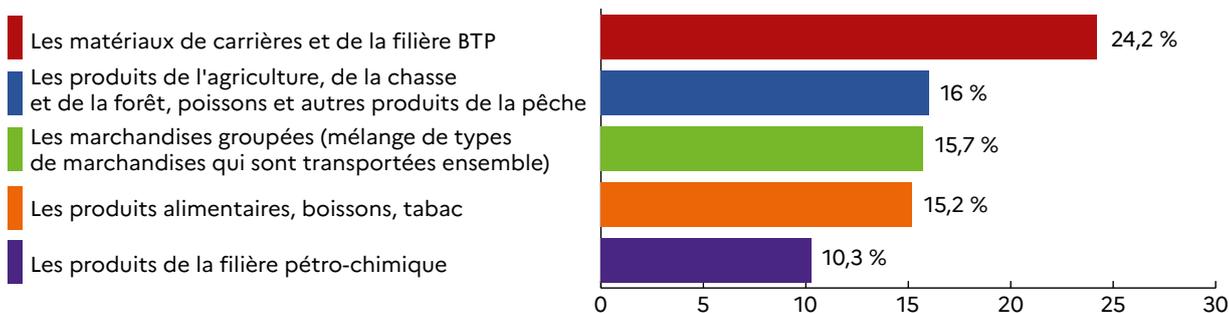
En 2020, les 129 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :



Parmi les 54 millions de tonnes de trafic interrégional, 50,2 % du trafic correspond à des exportations pour la région Normandie et 49,8 % à des importations.

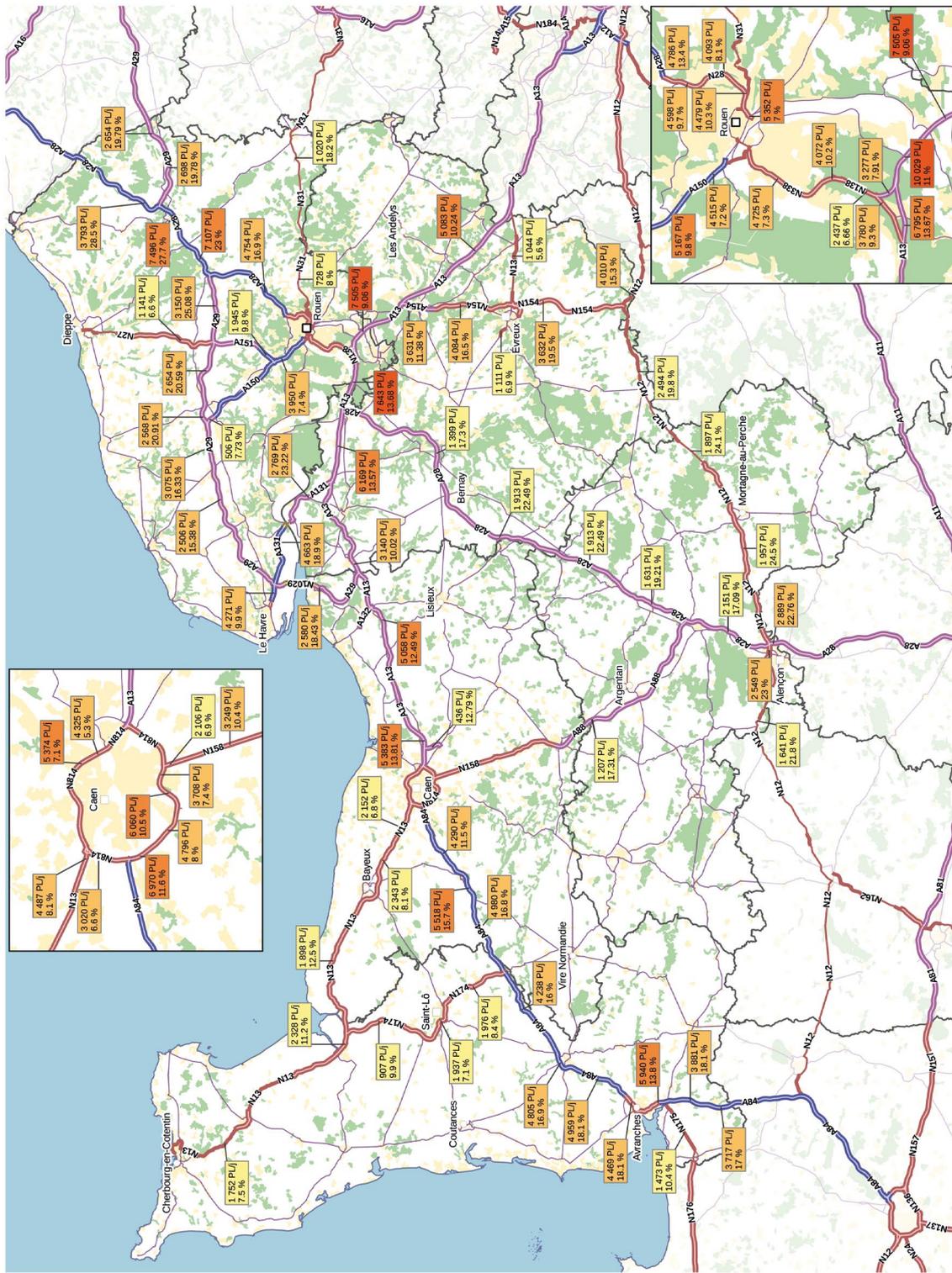
## Principales catégories de produits transportés en 2020

En 2020, les 5 principales catégories de produits transportés par la route en Normandie sont dans l'ordre :



# Trafic poids lourds sur le réseau routier national de Normandie en 2019

## Trafic poids lourds sur le réseau routier national de Normandie en 2019



### Réseau routier national concédé

- Autoroute
  - Route nationale de type autoroutier
  - Route nationale à chaussée séparée
  - Autre route nationale
- ### Réseau routier national non concédé
- Autoroute
  - Route nationale de type autoroutier
  - Route nationale à chaussée séparée
  - Autre route nationale

### Trafic poids lourds tous sens confondus

- XXXX PLJ N° de PL par jour
- XX.X % % de poids lourds
- XXXX PLJ inférieur à 2500 PLJ
- XXXX PLJ de 2500 à 5000 PLJ
- XXXX PLJ de 5000 à 7500 PLJ
- XXXX PLJ supérieur à 7500 PLJ

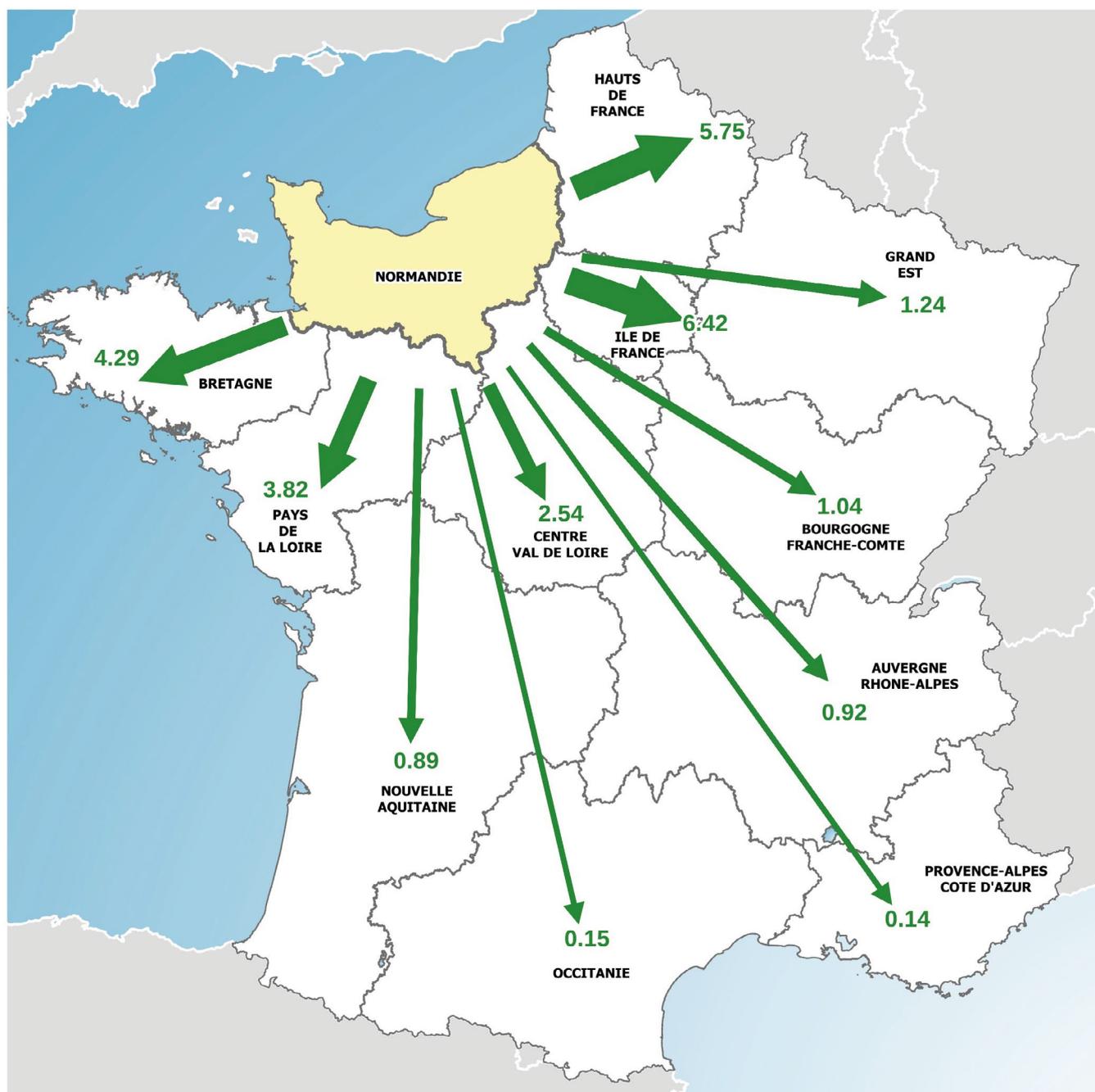
0 10 20 km

Sources :  
 - IGN - BDCarto  
 - MTE -  
 Production :  
 DREAL Normandie  
 le 31/03/2022  
 ref.: 20220311\_TraifRRN\_CA

Pour une meilleure lecture des cartes, nous vous conseillons de consulter [le site internet de la DREAL](http://www.dreal-normandie.fr).

## Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2020

Répartition des 27,2 millions de tonnes de marchandises exportées vers les autres régions de la France métropolitaine



Sources :  
Adminexpress  
SITRAM-CGDD-SDES  
DREAL - Normandie  
Production :  
Le 10/08/2022 - DREAL-NORMANDIE

➔ Flux interrégionaux d'exportation de marchandises (million de tonnes)

## Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2020

Répartition des 26,93 millions de tonnes de marchandises importées des autres régions de la France métropolitaine



Sources :  
Adminexpress  
SITRAM-CGDD-SDES  
DREAL - Normandie  
Production :  
Le 10/08/2022 - DREAL-NORMANDIE

→ Flux interrégionaux d'importation de marchandises (million de tonnes)

# Immatriculations neuves

Source SDES- RSVERO - Données nationales : France métropolitaine

## Evolution de 2017 à 2021 par catégorie de véhicules

### Tracteurs routiers

En 2021, on dénombre 2 069 immatriculations neuves pour les tracteurs routiers, ce qui correspond à une augmentation de 4,4 % par rapport à 2020 et représente 9,1 % du total national qui est de 22 787.



### Semi-remorques

En 2021, on dénombre 1 445 immatriculations neuves pour les semi-remorques, ce qui correspond à une augmentation de 10,4 % par rapport à 2020 et représente 7,1 % du total national qui est de 20 402.



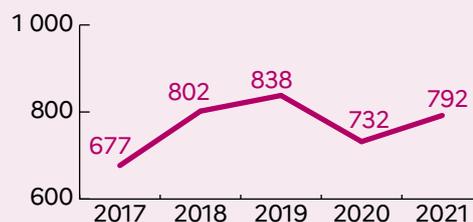
### Remorques lourdes (PTAC ≥ 6 tonnes)

En 2021, on dénombre 160 immatriculations neuves pour les remorques lourdes, ce qui correspond à une diminution de 4,8 % par rapport à 2020 et représente 5,7 % du total national qui est de 2 819.



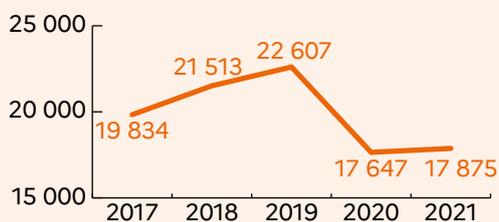
### Camions

En 2021, on dénombre 792 immatriculations neuves pour les camions, ce qui correspond à une augmentation de 8,2 % par rapport à 2020 et représente 4,6 % du total national qui est de 17 389.



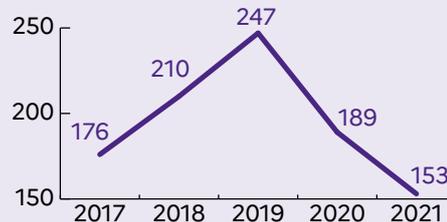
### Camionnettes (PTAC ≤ 3,5 tonnes)

En 2021, on dénombre 17 875 immatriculations neuves pour les camionnettes, ce qui correspond à une augmentation de 1,3 % par rapport à 2020 et représente 5,6 % du total national qui est de 321 701.



### Autobus et autocars

En 2021, on dénombre 153 immatriculations neuves pour les autobus et autocars, ce qui correspond à une diminution de 19 % par rapport à 2020 et représente 2,2 % du total national qui est de 6 808.



### A noter

Même si l'on constate une reprise des immatriculations neuves en 2021 par rapport à 2020 pour la majorité des catégories de véhicules, le niveau des immatriculations neuves, en 2021, reste pour toutes ces catégories inférieur à celui de 2019 avant la crise sanitaire.

# Accidents du travail dans le transport routier

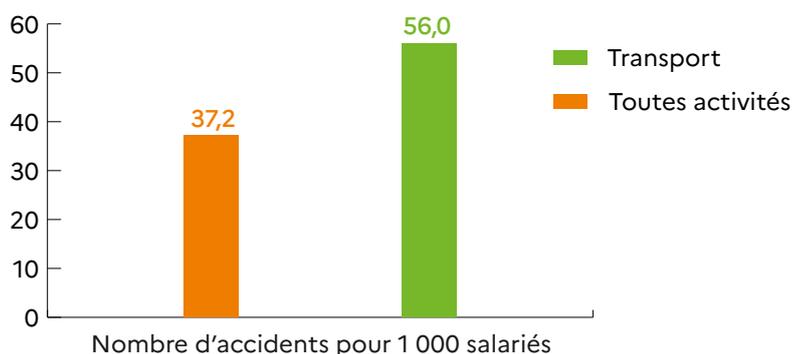
Source : CARSAT Normandie.

Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE : 49.31 Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A : transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B : autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A : transports routiers de fret interurbains, 49.41 B : transports routiers de fret de proximité, 49.41 C : locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z : services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A : ambulances.

## Indice de fréquence des accidents du travail en 2019

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en plus du jour où est survenu l'accident.

Il est impossible pour la CARSAT de calculer l'indice de fréquence pour 2020. En effet, cet indice consiste à rapporter la sinistralité au temps d'exposition au risque or avec le recours massif au chômage partiel en raison de la COVID, il est impossible de distinguer les heures travaillées et payées des heures non travaillées mais également payées.



## Evolution de 2016 à 2020 du nombre d'accidents du travail

En 2020, on a recensé dans le transport routier :

- en Normandie, 2 030 accidents du travail dont 3 mortels,
- au niveau national, 41 505 accidents du travail dont 82 mortels (contre 47 201 en 2019 dont 86 mortels).

En 2020 les principales causes des accidents du travail avec plus de 4 jours d'arrêt\* (soit environ 77 % des accidents) dans le transport routier sont :

- les « Blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant » : 21 % ;
- les « Blessures en torsion, en rotation, ou en se tournant » : 11,5 % ;
- les « Glissades, trébuchements, chutes de personne de plain-pied » : 9 % ;
- les « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportuns » : 8,5 %.

\*A noter :

- les « accidents de la circulation » ne font pas partie de la nouvelle codification pour les causes des accidents du travail,
- en 2020, 23 % des accidents du travail n'ont pas de cause identifiée.



## Evolution de 2016 à 2020 de la durée moyenne d'un arrêt de travail

Pour 2020, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident de travail dans le transport routier est de 111 jours en Normandie et de 103 jours au niveau national. En 2019, toutes activités, la durée moyenne était de 95 jours en région Normandie et de 85 au niveau national.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre moyen de jours d'arrêt de travail	80	85	87	90	111

# Accidents de la route

Source : données officielles des accidents de la route issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière de la région Normandie.

L'OST a publié en 2018, 3 brochures relatives à l'analyse des accidents en Normandie impliquant respectivement des poids lourds, des véhicules de transport en commun et des véhicules utilitaires légers. Ces brochures sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL (Thématique Transports et véhicules ► Observatoire social des transports et programme EVE).

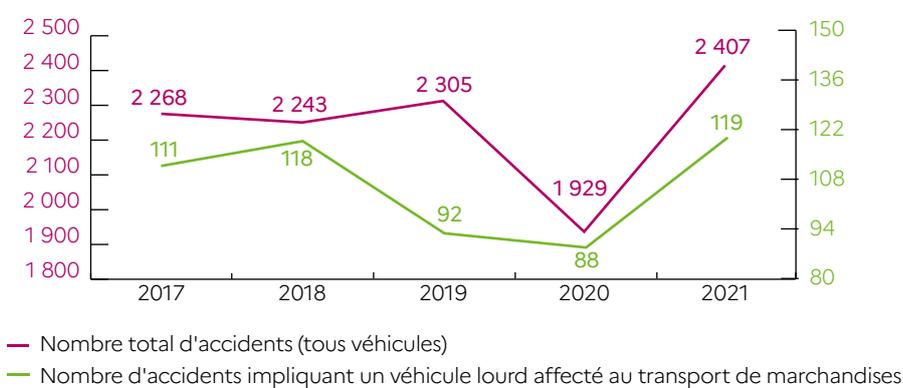
## Accidentalité des poids lourds

Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

### ■ Evolution de 2017 à 2021 du nombre d'accidents corporels

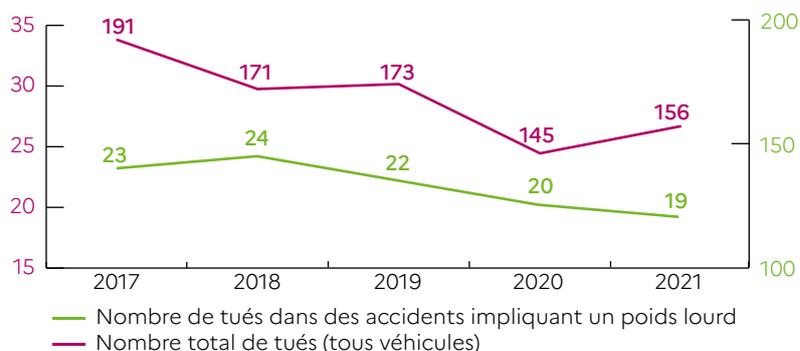
**Attention : « véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !**

En 2021, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd a augmenté de 35,2 % par rapport à 2020, alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, augmentait lui de 24,8 %.



### ■ Evolution de 2017 à 2021 du nombre de tués à 30 jours

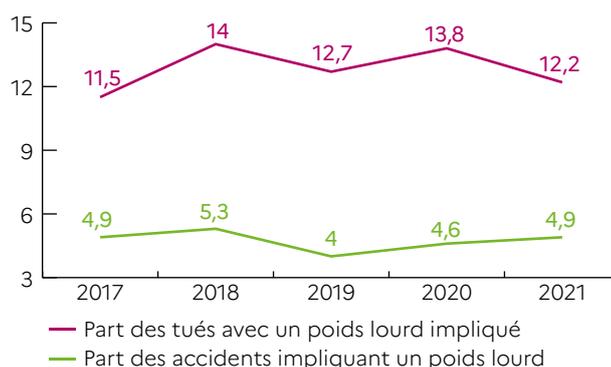
En 2021, les 119 accidents impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 19 tués, dont 1 conducteur de poids lourd.



### ■ Evolution de 2017 à 2021 de l'accidentalité

En 2021, les poids lourds ont été impliqués dans 4,9 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 12,2 % des tués.

En 2021, l'indice de gravité des accidents impliquant un poids lourd (nombre de tués/nombre d'accidents x 100) est égal à 16 % (contre 6,5 % pour « tous véhicules »).

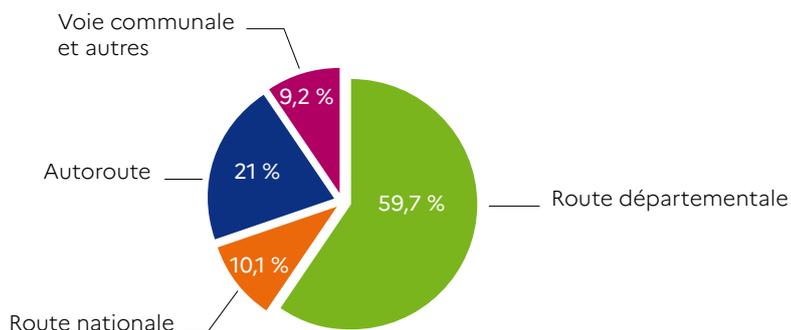


## ■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2021

Un accident peut concerner plusieurs types de route.

En 2021, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

- sur des routes départementales : 59,7 %,
- de jour : 72 % (19 % de nuit et 9 % à l'aube ou au crépuscule),
- dans des conditions atmosphériques normales : 83 %,
- sur une surface normale (c'est à dire non mouillée, non verglacée, non enneigée) : 80 %.



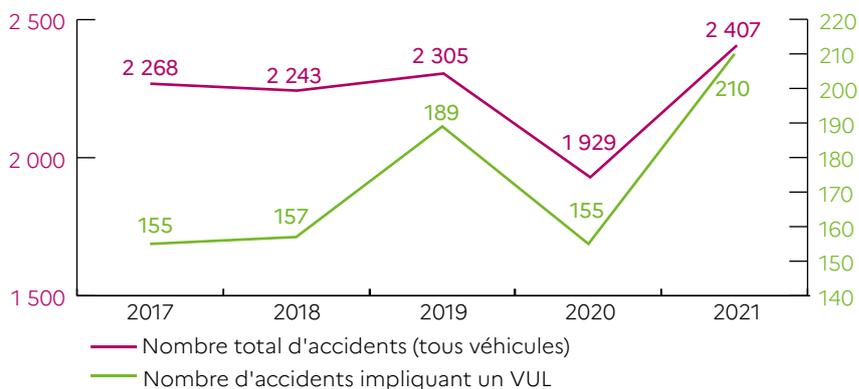
A noter : aucun accident n'a été recensé, en 2021, sur les routes métropolitaines.

## Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)\*

\*Les véhicules utilitaires légers sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

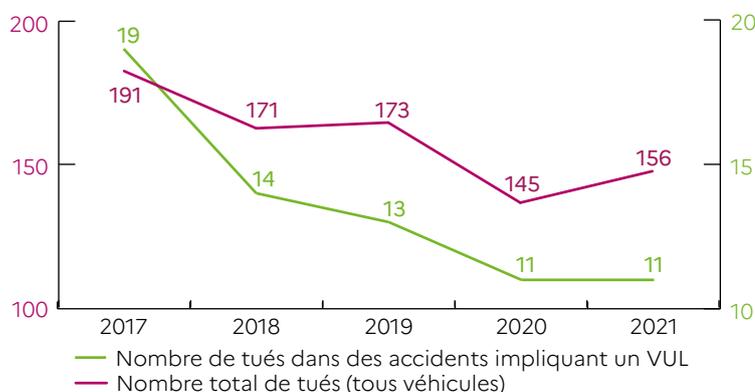
### ■ Evolution de 2017 à 2021 du nombre d'accidents corporels

En 2021, par rapport à 2020, on enregistre une augmentation de 35,5 % des accidents impliquant un VUL et de 24,8 % du nombre d'accidents tous types de véhicules confondus.



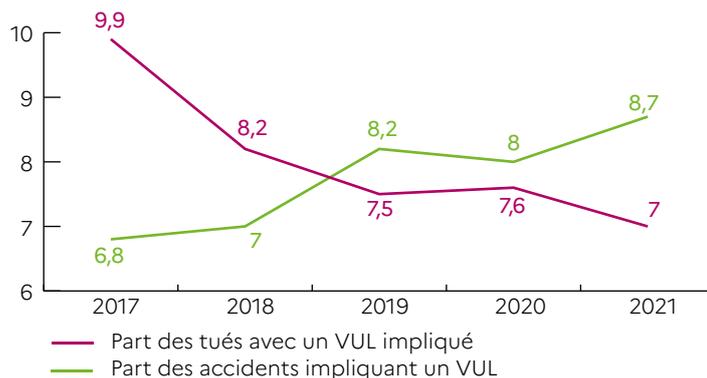
### ■ Evolution de 2017 à 2021 du nombre de tués à 30 jours

En 2021, les 210 accidents impliquant un véhicule utilitaire léger ont été à l'origine de 11 tués, dont 3 occupants d'un VUL.



## ■ Evolution de 2017 à 2021 de l'accidentalité

En 2021, les véhicules utilitaires légers ont été impliqués dans 8,7 % des accidents corporels et ces accidents ont été à l'origine de 7 % des tués.



## Accidentalité des transports en commun\*

\* Transport en commun : autocars + autobus.

De 2017 à 2021, on comptabilise 124 accidents ayant impliqué un transport en commun, ces accidents ayant été à l'origine de 190 blessés et de 9 tués. Ceci correspond, sur 5 ans, à une moyenne annuelle de :

- 25 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 38 blessés hospitalisés plus de 24h et 1,8 tué dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2021, les 25 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun ont provoqué 2 morts et 36 blessés.

## Bilan national accidentalité en 2021

### ■ Poids lourds

- Les 2 545 accidents corporels ayant impliqué un poids lourd ont été à l'origine de 392 tués (13 % de la mortalité routière), dont 44 (11 %) sont des usagers de poids lourd (40 conducteurs et 4 passagers). Sur les 44 usagers de poids lourd tués en 2021, 28 l'ont été dans des accidents sans tiers, 19 sur autoroute, 19 hors agglomération et 6 en agglomération.
- Dans les accidents mortels les impliquant, le conducteur du poids lourd n'est présumé responsable que dans 38 % des cas (contre 85 % pour les automobilistes).
- Les poids lourds représentent 3 % des véhicules impliqués dans les accidents corporels et 6 % des kilomètres parcourus en France.
- Un poids lourd étranger sur 2 (42 sur 87) impliqué dans un accident mortel, l'est sur autoroute.

### ■ Véhicules utilitaires

- Les 6 039 accidents corporels ayant impliqué un véhicule utilitaire ont été à l'origine de 344 tués, dont 30 % (103) sont des usagers de véhicule utilitaire. La moitié (50 sur 103) des usagers de véhicule utilitaire décède dans un accident sans tiers. Dans les accidents mortels impliquant un véhicule utilitaire léger, 46 % des conducteurs de véhicule utilitaire sont présumés responsables.

### ■ Transports en commun

- Les 116 accidents corporels ayant impliqué un autocar (soit 0,2 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 15 tués, dont 3 occupants d'autocars.
- Les 588 accidents corporels ayant impliqué un autobus (soit 1,1 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 17 tués, dont 1 usager d'autobus.

## Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2021

En 2021, on comptabilisait 1 239 établissements avec au moins 1 salarié pour le transport de marchandises (+67 établissements par rapport à 2017), 325 pour l'organisation des transports (-17 par rapport à 2017), 257 pour le transport sanitaire (-6 par rapport à 2017) et 154 pour le transport de voyageurs (nombre identique à 2017).

49.41A Transports routiers de fret interurbains	570
49.41B Transports routiers de fret de proximité	518
49.41C Locations de camions avec chauffeur	36
49.42Z Services de déménagement	50
52.29A Messagerie, fret express	35
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	30
52.29B Affrètement et organisation des transports	325
86.90A Ambulances	257
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	25
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	55
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	74

## Evolution des effectifs salariés

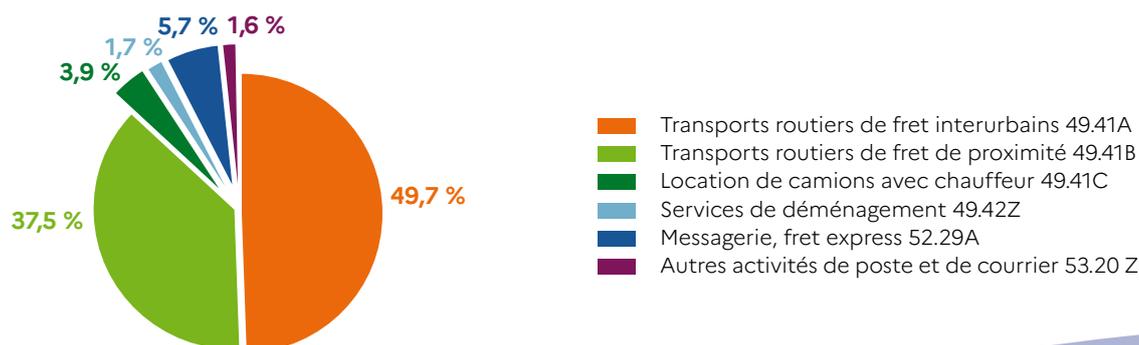
En 2021, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de 43 911 salariés, ce qui correspond à une hausse de 1,8 % par rapport à 2020 et de 6,4 % par rapport à 2017. Parmi ces salariés, 24 440 travaillent dans le transport routier de marchandises (soit 55,7 %), 7 735 dans l'organisation des transports (soit 17,6 %), 3 990 dans le transport sanitaire (soit 9 %) et 7 746 dans le transport routier de voyageurs (soit 17,6 %).

### Pour le transport routier de marchandises

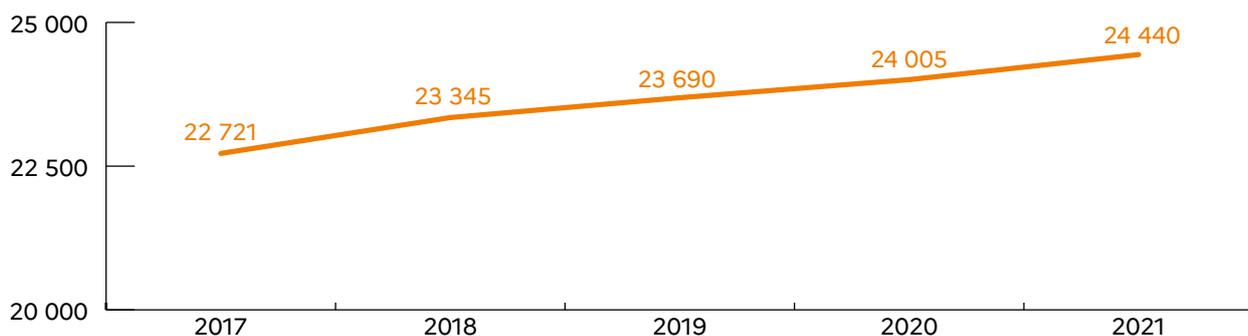
#### Evolution des effectifs du transport routier de marchandises par code APE

	2017	2018	2019	2020	2021
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	11 673	11 800	11 930	11 853	12 143
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	7 935	8 368	8 649	8 999	9 167
Location de camions avec chauffeur 49.41C	908	978	866	944	950
Services de déménagement 49.42Z	404	405	420	422	409
Messagerie, fret express 52.29A	1 404	1 396	1 421	1 400	1 389
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	397	398	404	387	382

#### Répartition des effectifs du transport routier de marchandises par code APE en 2021



### Evolution de l'effectif total dans le transport routier de marchandises



Entre 2017 et 2021, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement augmenté de 1 719 salariés (soit +7,5 %).

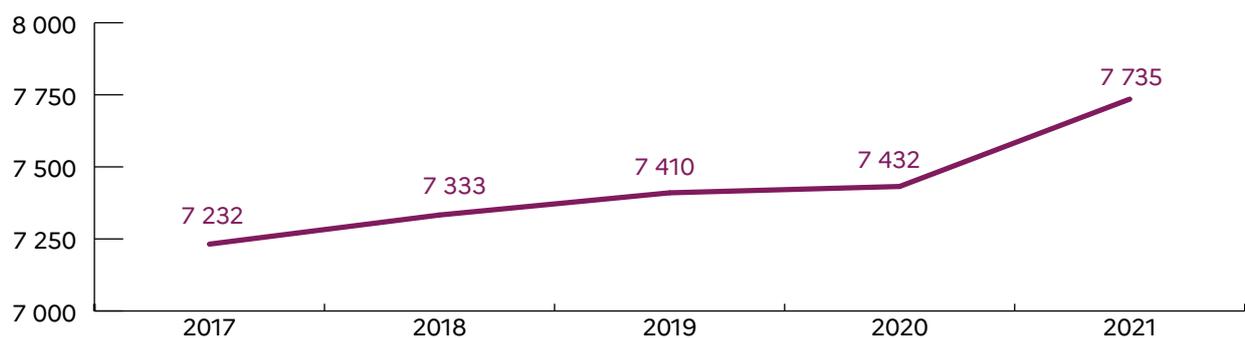
L'augmentation des effectifs sur cette période concerne 4 activités :

- + 4 % pour les transports routiers de fret interurbains,
- +15,5 % pour les transports routiers de fret de proximité,
- + 4,6 % pour la location de camions avec chauffeur,
- + 1,2 % pour les services de déménagement.

et la diminution des effectifs, 2 activités :

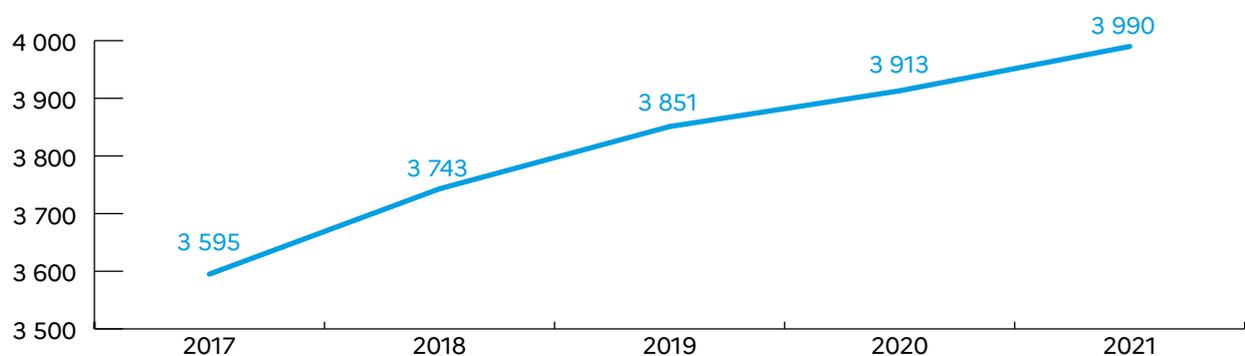
- - 1,1 % pour la messagerie, fret express,
- - 3,8 % pour les autres activités de poste et de courrier.

### ■ Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises (code APE 52.29B)



Entre 2017 et 2021, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises ont augmenté de 503 salariés (soit +7 %), dont 303 entre 2020 et 2021.

### ■ Pour le transport sanitaire (code APE 86.90A)



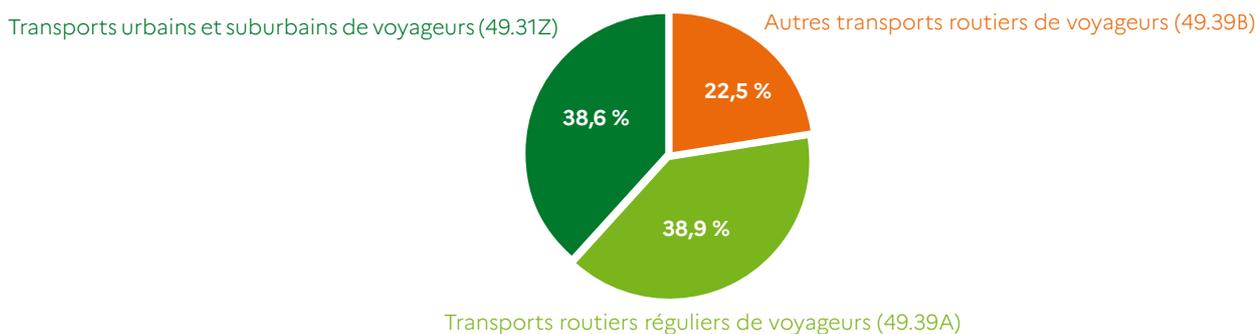
Entre 2017 et 2021, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 395 salariés (soit + 11 %), dont 148 entre 2017 et 2018.

## Pour le transport routier de voyageurs

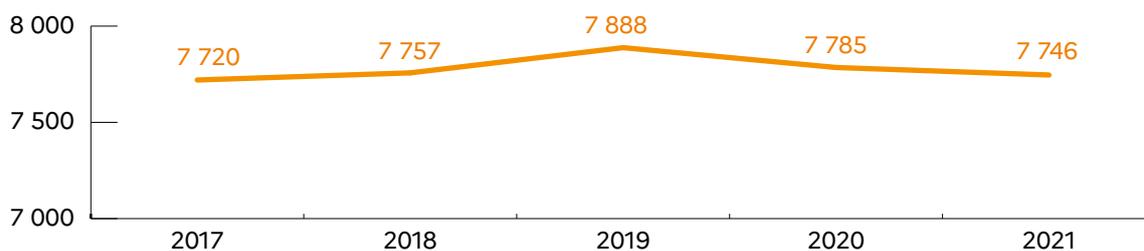
### Evolution des effectifs par code APE

	2017	2018	2019	2020	2021
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31 Z)	2 889	3 026	3 132	3 150	2 988
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	2 698	2 761	2 797	2 812	3 012
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	2 033	1 970	1 959	1 823	1 746

### Répartition des effectifs du transport routier de voyageurs par code APE en 2021



### Evolution de l'effectif total pour le transport routier de voyageurs



Entre 2017 et 2021, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement diminué de 0,3 % soit -26 salariés (avec - 1 salarié pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, + 314 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et - 287 salariés pour les autres transports routiers de voyageurs).

## Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à Pôle emploi

Source : site internet « pole-emploi.org », STMT données brutes au 05 mai 2022.

Les données présentées par Pôle emploi sont arrondies à la dizaine.

Pour cette raison, la somme des valeurs d'une ligne (ou d'une colonne) peut légèrement différer du total affiché.

En mars 2022, sur 252 150 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de rechercher un emploi, 26 130 (soit 10,4 %) le sont pour le transport et la logistique. Parmi ceux-ci, 14 300 sont sans emploi (catégorie A), 3 080 ont une activité réduite < ou égal à 78 h (catégorie B) et 8 760 ont une activité réduite supérieure à 78 h (catégorie C).

Département	Catégorie			Total des demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A,B et C)
	A	B	C	
Calvados	2 620	610	1 750	4 970 soit 19 %
Eure	2 960	620	1 980	5 560 soit 21 %
Manche	1 250	330	820	2 400 soit 9 %
Orne	920	220	590	1 740 soit 7 %
Seine-Maritime	6 550	1 300	3 620	11 460 soit 44 %
<b>Total Normandie</b>	<b>14 300</b>	<b>3 080</b>	<b>8 760</b>	<b>26 130 (100 %)</b>

# Formation

Source : DREAL Normandie

## Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

**FIMO** : Formation initiale minimale obligatoire d'une durée de 140 heures.

**Formation passerelle** : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

**FCO** : Formation continue obligatoire d'une durée de 35 heures tous les 5 ans.

Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

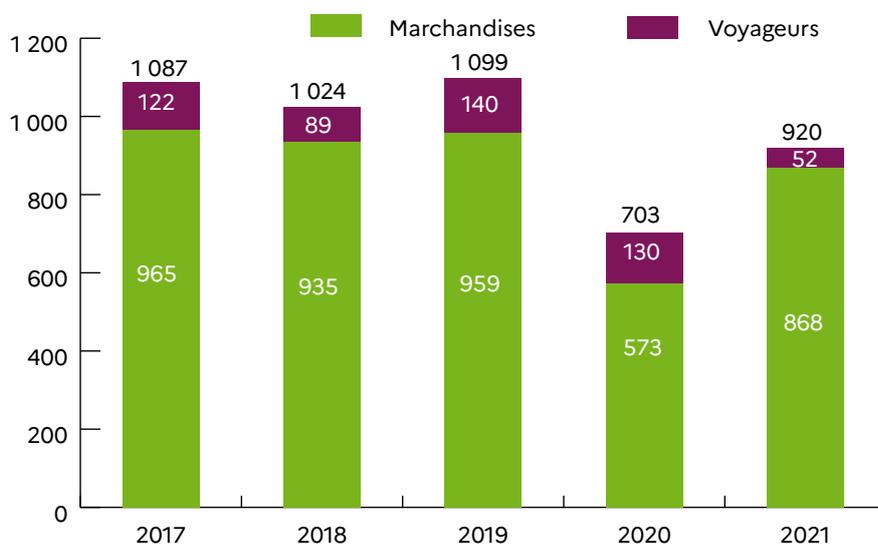
En 2020, pour les formations obligatoires de conducteur routier, des aménagements et reports ont été accordés par la réglementation européenne.

### Evolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage depuis 2017

La crise sanitaire a surtout eu un impact très important sur le nombre de FIMO délivrées :

- en 2020 en marchandises avec une baisse de 36 % par rapport à 2019 ;
- en 2021 en voyageurs avec une baisse de 60 % par rapport à 2020.

En 2021, les FIMO marchandises représentaient 94 % des FIMO délivrées en région (contre 87 % en moyenne pour les 4 années précédentes).



### Evolution du nombre de formations continues depuis 2017

Le nombre de FCO délivrées, suite à un stage, a surtout été impacté par la crise sanitaire en 2020 avec une diminution de 17 % par rapport à 2019. En 2021, le nombre de formations continues suivies est revenu au niveau d'avant crise, avec une augmentation de 16 % en marchandises et de 15 % en voyageurs par rapport à 2020.

La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie, pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier, est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie ([Thématiques](#) ▶ [Transports et véhicules](#) ▶ [Transport routier](#) ▶ [Conducteurs routiers](#) ▶ [Les formations obligatoires](#) ▶ [Liste des centres de formation agréés](#)).



## ■ Bilan pour 2021

Sur 1 285 formations diplômantes obtenues hors statut scolaire valant qualification initiale de conducteur routier, 1 226 sont des titres professionnels (816 en marchandises sur porteurs, 72 en marchandises sur tous véhicules et 338 en voyageurs en transport en commun) et 59 sont des CAP Conduite Routière Marchandises obtenus en apprentissage.

	Qualification initiale			Formation continue FCO
	FIMO	formation diplômante obtenue hors statut scolaire (titre professionnel CTRM sur porteurs et sur tous véhicules, CAP CRM et titre professionnel voyageurs CTCR)	formation passerelle	
Marchandises	868	947	70	5 656
Voyageurs	52	338	71	431
Total	920	1 285	141	6 087

## Attestations de capacité professionnelle

### ■ Transport routier lourd

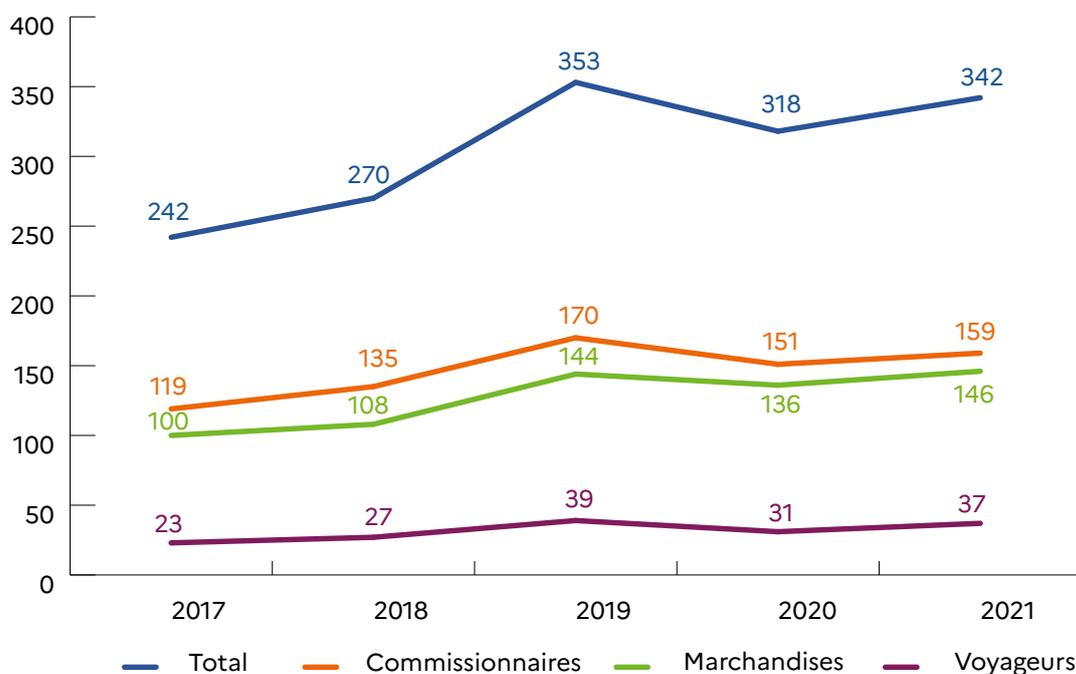
Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

Les statistiques relatives au nombre d'attestations de capacité délivrées par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT) à des normands (Paris étant centre d'examen pour la région Normandie) ne sont pas disponibles.

Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle est très faible ces dernières années depuis le durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2021, on dénombrait uniquement 12 attestations délivrées en Normandie : 6 attestations commissionnaires, 3 marchandises et 3 voyageurs.

La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est depuis plusieurs années l'équivalence de diplôme. Le nombre d'attestations de capacité délivrées, en 2021, en Normandie, a globalement augmenté de 7,5 % par rapport à 2020 (qui avait connu une baisse sensible) avec une augmentation de 5 % en commissionnaires, 7 % en marchandises et 19 % en voyageurs.

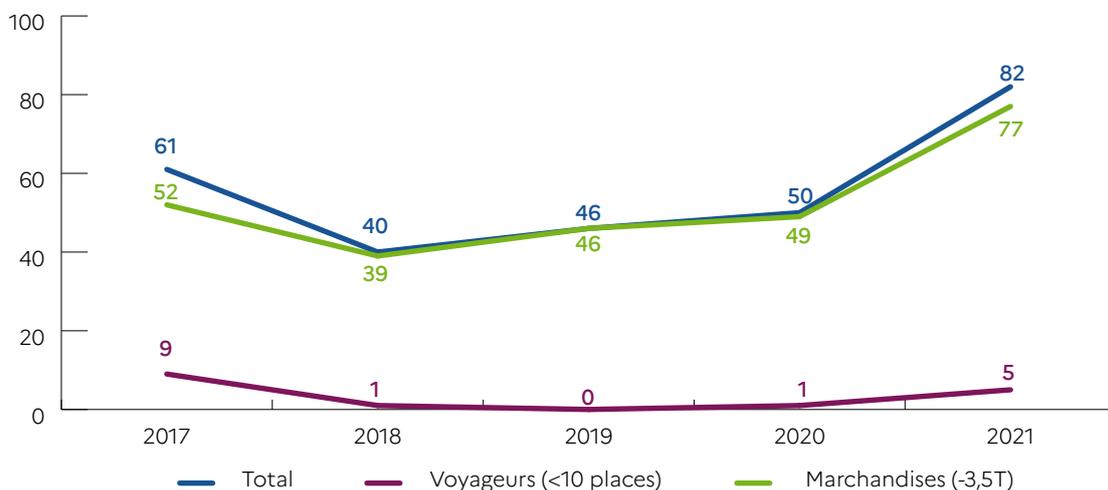
### Evolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd



## ■ Transport routier léger

Concernant les attestations délivrées, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen. En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012. En marchandises, il existe 3 modes d'obtention : l'examen, l'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme. En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

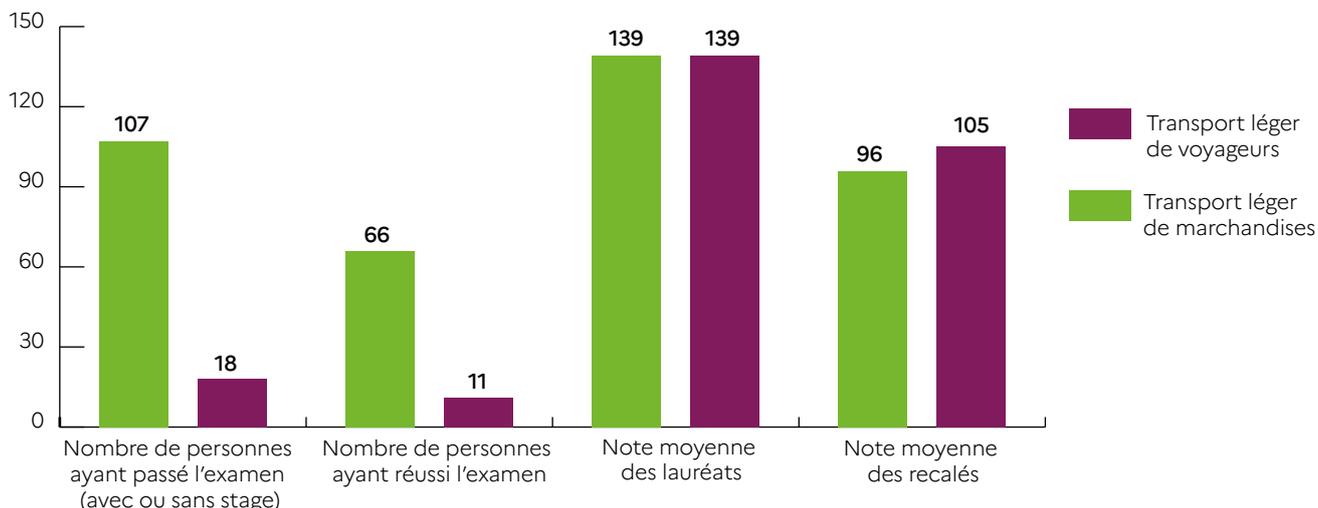
### Evolution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger quel que soit le mode d'obtention



La faiblesse du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger de voyageurs est due aux restrictions réglementaires apportées à l'exercice de cette activité, à compter de janvier 2017, et au développement de l'activité de VTC (Voiture de tourisme avec chauffeur).

Sur les 77 attestations de capacité délivrées en 2021 pour le transport léger de marchandises, 61 l'ont été suite à l'examen, 5 par reconnaissance d'expérience professionnelle et 11 par équivalence de diplôme. Et sur les 5 attestations délivrées pour le transport léger de voyageurs, 4 l'ont été suite à l'examen et 1 par reconnaissance de l'expérience professionnelle.

### Nombre de candidats et de lauréats à l'examen en 2021 pour le transport léger de marchandises et de voyageurs



En 2021, pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger :

- il y a eu 9 sessions d'examen en marchandises et 2 en voyageurs,
- le taux de réussite est de 62 % en marchandises et 61 % en voyageurs,
- la note moyenne pour l'ensemble des candidats (admis et recalés) est de 122 en marchandises et 126 en voyageurs pour un seuil d'admission fixé à 120/200.

A noter : le nombre d'attestations de capacité délivrées en transport léger en 2021 est inférieur au nombre de candidats ayant réussi l'examen car 12 candidats ayant réussi l'examen en décembre 2021 ne se sont vu délivrer leur attestation de capacité qu'en janvier 2022.

# Registres des transports

Source : DREAL Normandie



Les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs, des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

## Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2021

### Situation au 31 décembre 2021

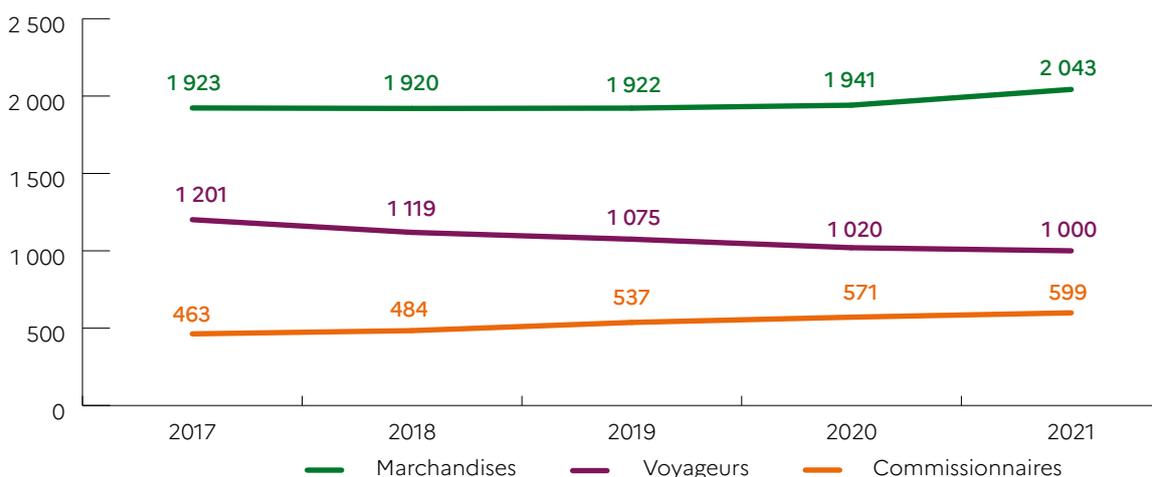
Sur la Normandie au 31 décembre 2021, on comptabilise 3 642 inscriptions aux registres des transports (soit 110 et 3 % de plus qu'en 2020), certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	177	128	411
Eure	197	80	426
Manche	98	55	265
Orne	71	33	175
Seine-Maritime	457	303	766
Total Normandie	1 000	599	2 043

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports à l'adresse suivante : [www.ecologie.gouv.fr/Politiques-publiques/Transport-routier/Transport-routier-questions-sociales](http://www.ecologie.gouv.fr/Politiques-publiques/Transport-routier/Transport-routier-questions-sociales).

## Evolution de 2017 à 2021 du nombre d'entreprises pour chaque registre

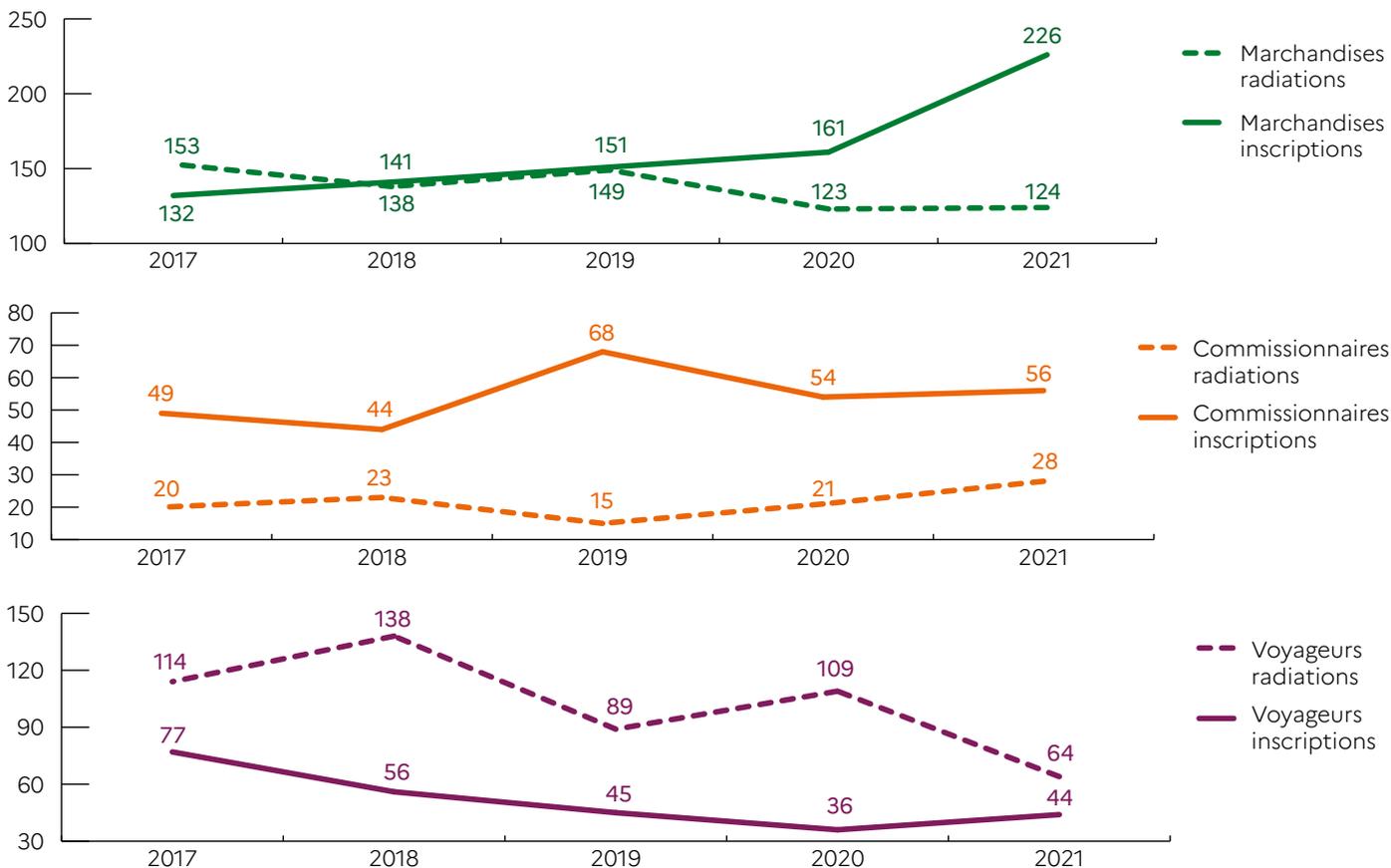
### Situation au 31 décembre de chaque année



Entre 2017 et 2021, on constate une augmentation du nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises (+ 6 %) et au registre des commissionnaires (+ 29 %) et une diminution du nombre d'entreprises inscrites au registre voyageurs (- 17 %).

Au 31 décembre 2021, sur les 3 642 inscriptions aux registres normands, 56 % concernent l'activité transport public de marchandises, 27 % l'activité de transport public de personnes et 16 % l'activité de commissionnaire de transport.

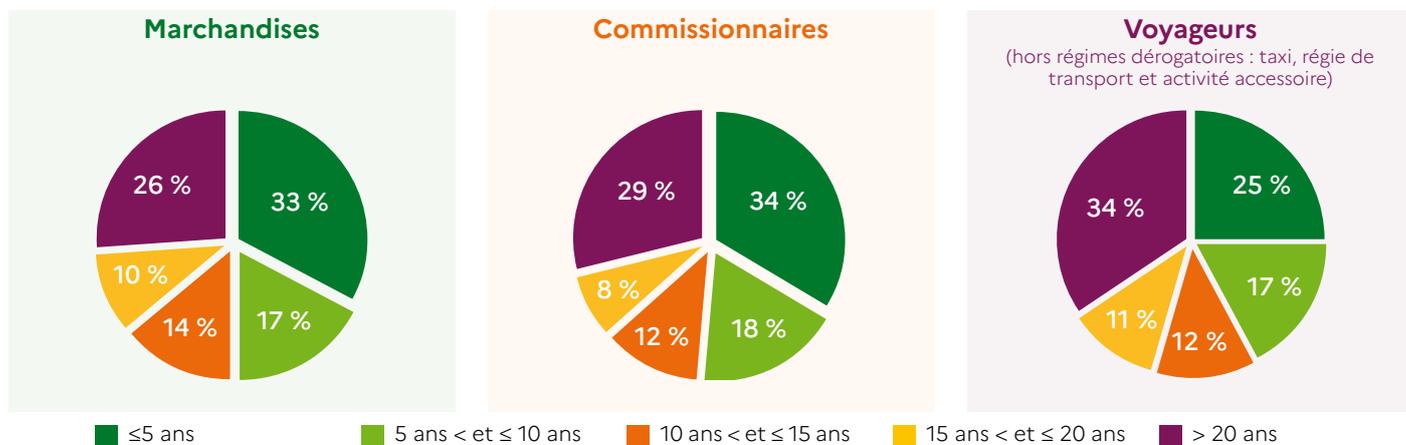
## Evolution de 2017 à 2021 du nombre d'inscriptions et de radiations



A noter :

- Les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a continuité d'activité pour cette entreprise.
- pour le registre voyageurs, le développement de l'activité VTC continue d'expliquer en grande partie la diminution importante du nombre d'inscriptions de 2017 à 2020.

## En 2021, âge des entreprises inscrites aux registres



L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité.

## Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises en 2021

### ■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2021

	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	1 795	6 595	496	814
Eure	757	4 021	302	702
Manche	539	2 098	302	978
Orne	386	2 169	165	337
Seine-Maritime	3 389	7 659	1 024	2 038
Total Normandie	6 866	22 542	2 289	4 869

Au 31 décembre 2021, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues, par des entreprises inscrites aux registres des transports, atteint 36 566, dont 7 158 en voyageurs (soit 19,6 %) et 29 408 en marchandises (soit 80,4 %).

Par rapport à 2020, le nombre total de copies conformes, en 2021, a augmenté au total de 1 398 sur la région (+ 3,9 %). L'augmentation concerne les autorisations en marchandises : avec + 2,7 % pour le transport lourd et + 12,4 % pour le transport léger ainsi que les autorisations en transport lourd de voyageurs avec + 0,5 %. Le nombre d'autorisations en transport léger de voyageurs est lui resté stable (+ 1 autorisation).

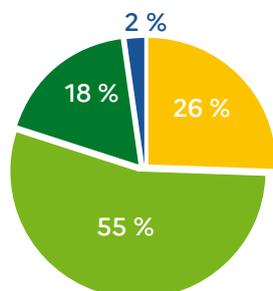
Les demandes de renouvellement des titres de transport et les demandes de copies conformes supplémentaires sont accessibles (comme désormais l'ensemble des demandes liées au registre des transports) en téléprocédures sur le site internet : <https://demarches.developpement-durable.gouv.fr>.

### ■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2021

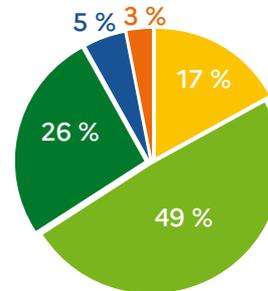
Nombre de copies conformes (CC) détenues

#### En transport de marchandises

Entreprises ≤ 3,5 t

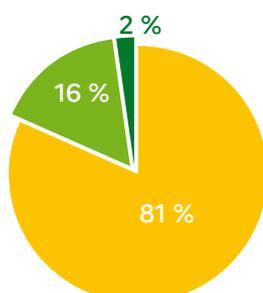


Entreprises > 3,5 t

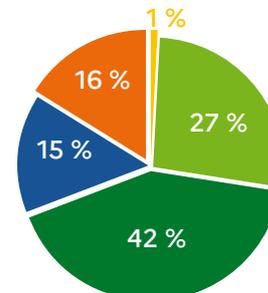


#### En transport de voyageurs

Entreprises avec des véhicules de -9 places



Entreprises détenant des véhicules de transport en commun



■ 1 CC ■ 1 < CC < 10 ■ 10 ≤ CC < 50 ■ 50 ≤ CC < 100 ■ CC ≥ 100

A noter :

- pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes), 81 % des entreprises ont moins de 10 titres de transport, plus d'un quart ne dispose que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 11 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 2 qui en ont plus de 100) ;
- pour le transport léger de voyageurs, 81 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule (parmi celles-ci 75 % sont des taxis) et seules 2 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 1 qui en a plus de 100).

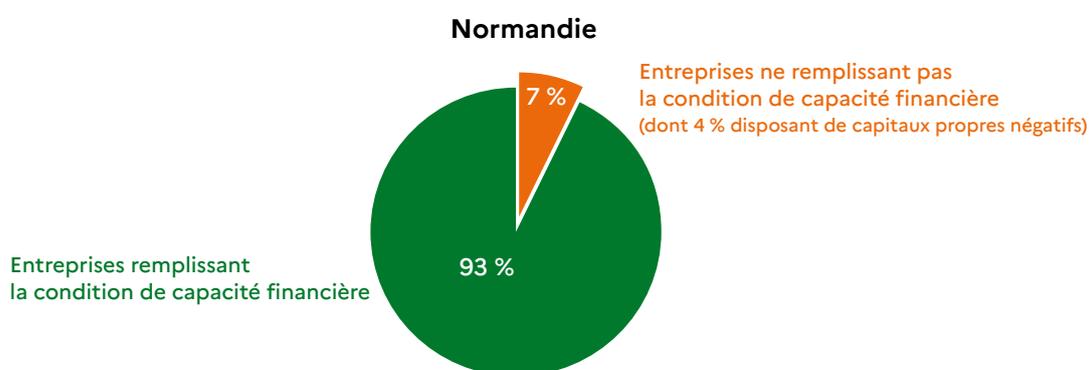
## Capacité financière des entreprises de transport

### ■ Situation au 31 décembre 2021 (tous tonnages)

#### En transport routier de marchandises

Au 31 décembre 2021, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 7 % (contre 8 % en 2020) avec une différence de 3 points maximum entre les départements.

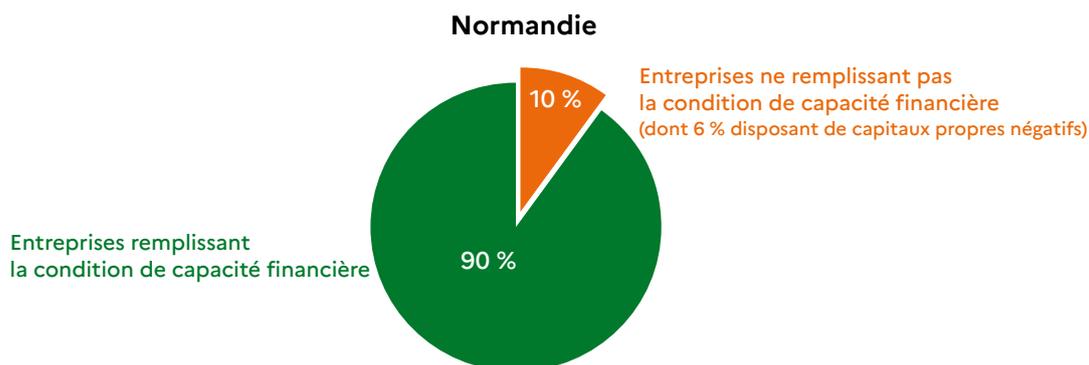
	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	94 %	6 %	4 %
Eure	91 %	9 %	5 %
Manche	92 %	8 %	3 %
Orne	93 %	7 %	5 %
Seine-Maritime	94 %	6 %	4 %



#### En transport routier de voyageurs

Au 31 décembre 2021, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de transport en commun) soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires) étaient 10 % (contre 9 % en 2020) à ne pas remplir la condition de capacité financière (avec des différences importantes selon les départements).

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	91 %	9 %	5 %
Eure	85 %	15 %	3 %
Manche	94 %	6 %	4 %
Orne	96 %	4 %	0 %
Seine-Maritime	86 %	14 %	10 %

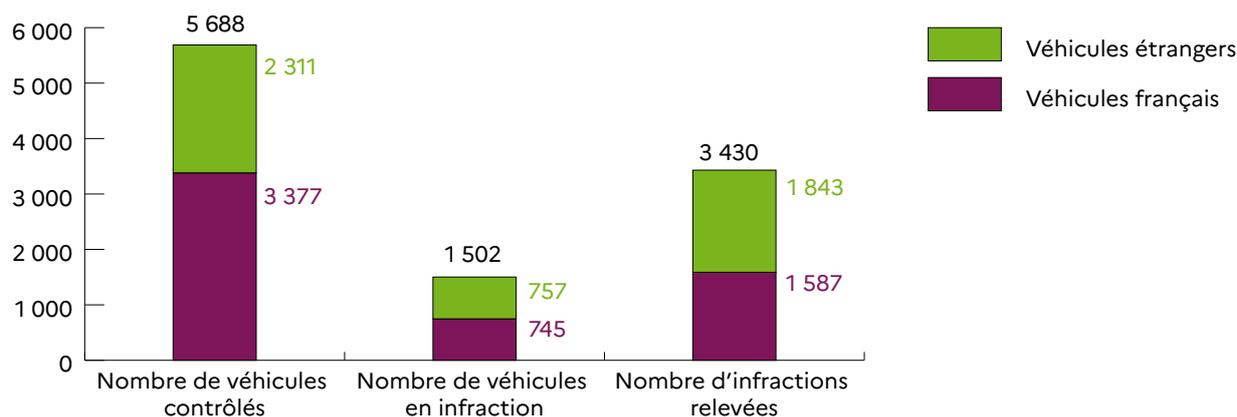


# Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres

Source : DREAL Normandie

## Contrôles sur route

### ■ Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2021



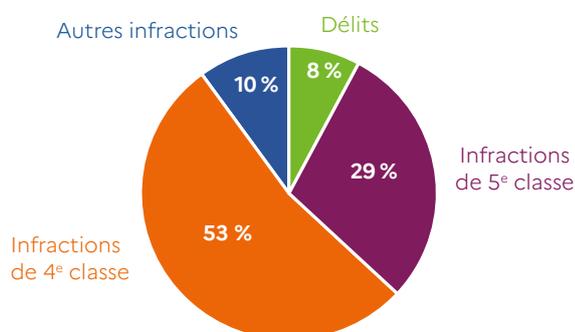
En 2021, sur 5 688 véhicules et 149 216 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie au cours de 870 opérations de contrôle sur route (dont 26 le week-end et 91 de nuit en semaine), 1 502 véhicules étaient en infraction (soit 26 %) et 3 430 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2,3 infractions par véhicule en infraction. Parmi les véhicules contrôlés, 681 étaient des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes (dont 416 français et 265 étrangers) et 354 étaient en infraction (soit 52 %).

Compte tenu de la suspension des contrôles en entreprise au cours du premier semestre en raison du contexte sanitaire, les contrôles routiers réalisés par la DREAL ont été renforcés en 2021, passant de 756 en 2020 à 870 (soit une augmentation de 15 %).

### ■ Classification des infractions relevées en 2021 et répartition des infractions par réglementation non respectée

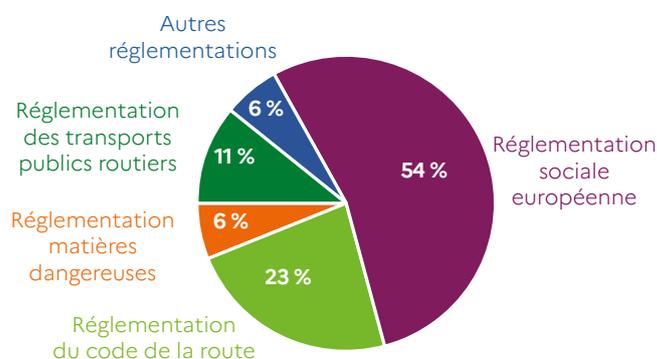
#### Classification des infractions

Sur 3 430 infractions relevées

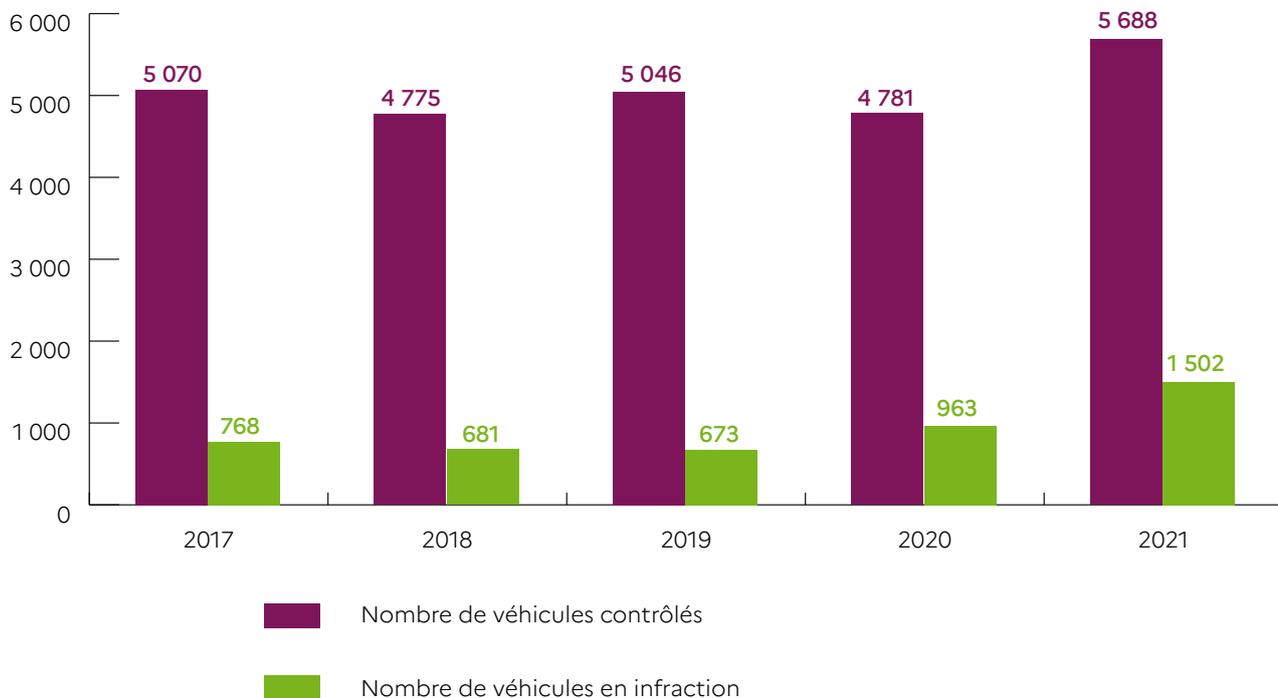


4<sup>e</sup> classe = amende forfaitaire de 135 euros  
 5<sup>e</sup> classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum  
 Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

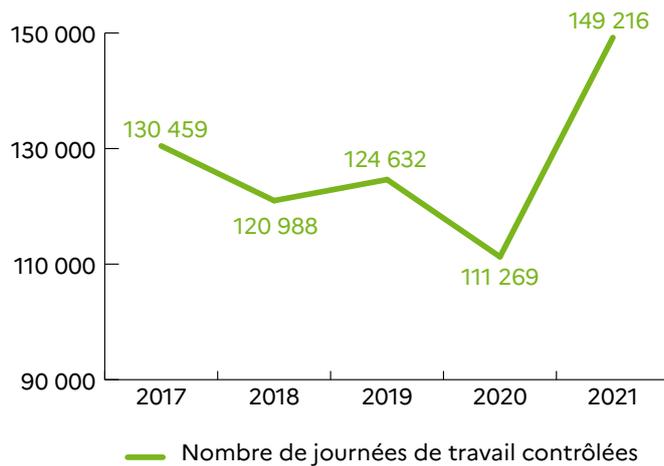
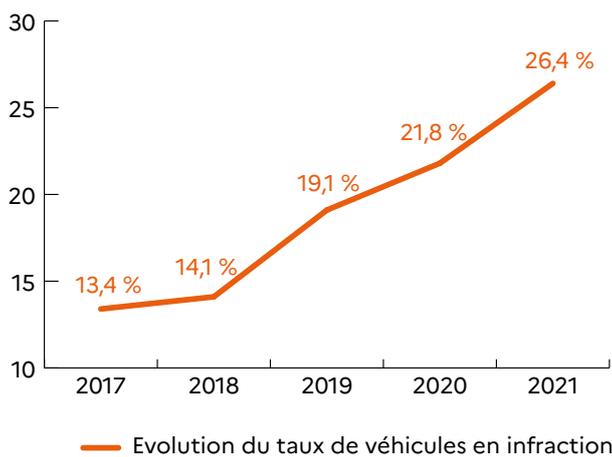
#### Répartition des infractions par type de réglementation non respectée



■ Evolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction 2017 à 2021



■ Evolution du taux de véhicules en infraction et du nombre de journées de travail contrôlées de 2017 à 2021



## Contrôles en entreprise

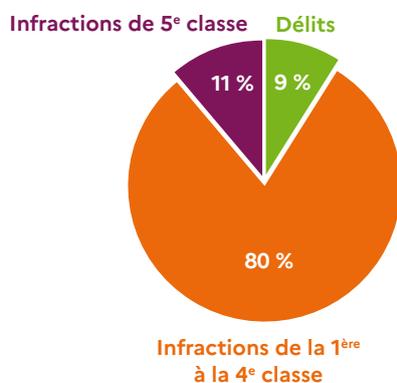
### ■ Bilan des contrôles en entreprise effectués en 2021

En 2021, sur 84 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 24 ont été verbalisées soit 29 %. Le contexte sanitaire 2021 a eu un fort impact sur les contrôles en entreprises réalisés par les agents de la DREAL (- 55 % d'entreprises contrôlées par rapport à 2019), l'activité de contrôle en entreprises ayant été suspendue au 1<sup>er</sup> semestre.

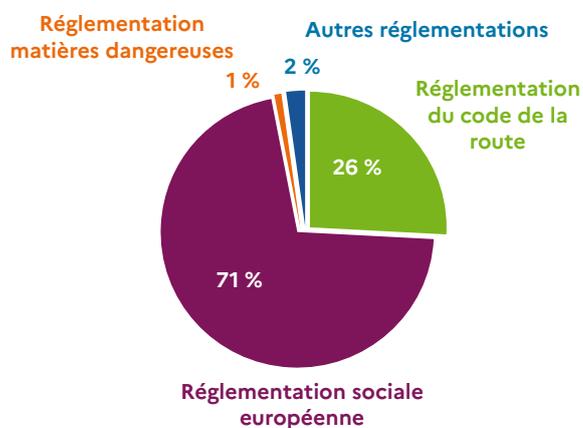
### ■ Typologie des infractions relevées en 2021

#### Classification des infractions

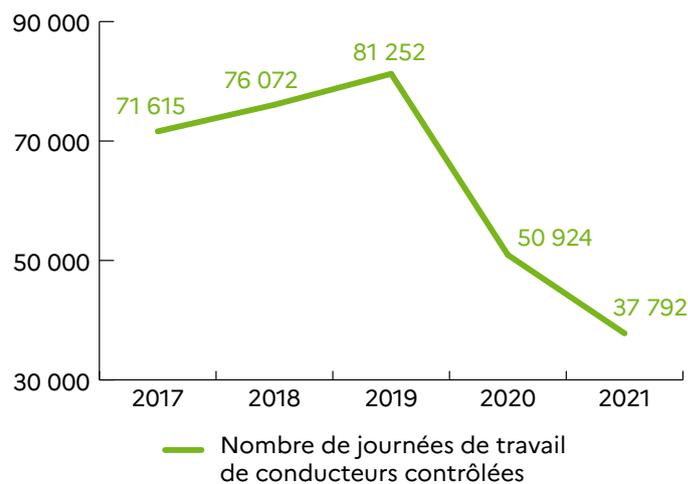
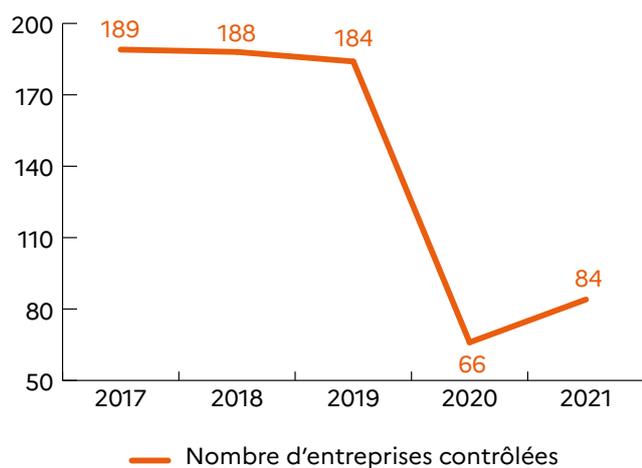
Sur 720 infractions



#### Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée



### ■ Evolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées de 2017 à 2021



En 2021, les 84 contrôles en entreprises ont porté sur 1 088 conducteurs et sur 37 792 journées de travail.

# Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO<sub>2</sub>

Source : DREAL Normandie

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports et l'Ademe, en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier, proposent aux entreprises de transport routier un dispositif « Objectif CO<sub>2</sub> » d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (charte et label). Ce dispositif s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe aux objectifs que s'est fixée la France dans le cadre de sa stratégie bas-carbone, à savoir une diminution de 28 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone dans le secteur des transports en 2050.

En France, au 31 décembre 2021, on comptabilise 2 578 entreprises signataires de la charte CO<sub>2</sub> depuis 2008 (2 076 pour le transport de marchandises et 502 pour le transport de voyageurs) et 546 entreprises labellisées (511 en marchandises depuis 2015 et 35 en voyageurs depuis 2020).

**La charte** valorise une **déclaration d'intention** en vue de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> dans une **démarche de progrès**.

**Le label** distingue les entreprises ayant atteint un **haut niveau de performance environnementale** en s'appuyant sur un audit indépendant. De 2015 à 2019, seules les entreprises effectuant du transport lourd de marchandises pour compte d'autrui pouvaient solliciter le label. Depuis mars 2020, ce dernier est accessible aux entreprises de transport routier de voyageurs (sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé).

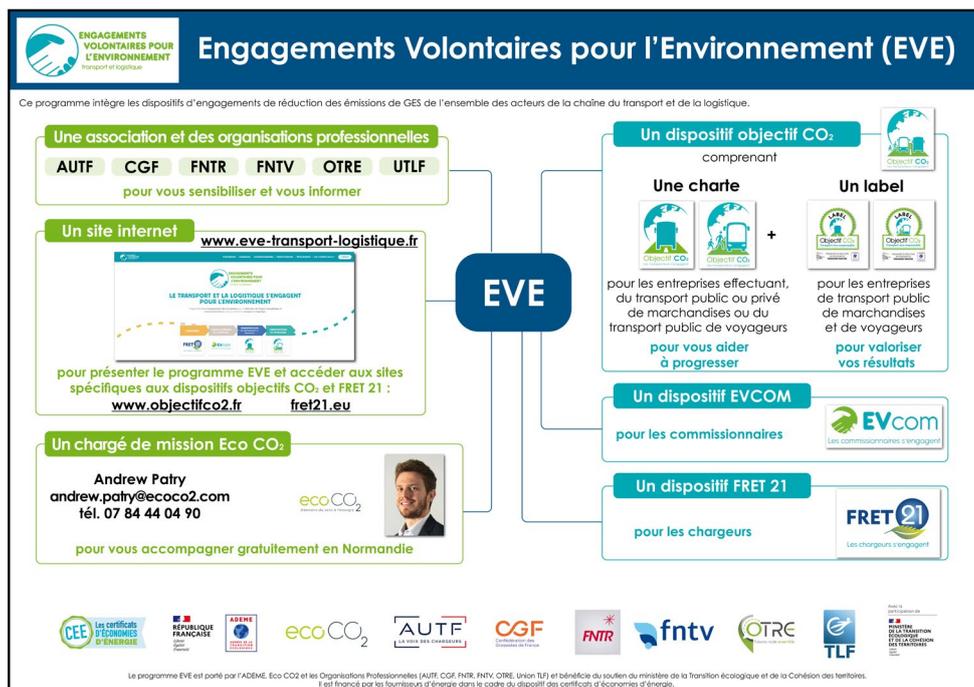
Les 2 démarches sont présentées de manière détaillée sur le site internet [www.objectif.co2.fr](http://www.objectif.co2.fr) sur lequel doivent être saisies les données permettant à une entreprise d'être chartée et/ou labellisée.

**Le dispositif Objectif CO<sub>2</sub> fait partie du programme « EVE » : Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs.**

EVE intègre les dispositifs d'engagements volontaires de l'ensemble des acteurs de la chaîne transport :

- Objectif CO<sub>2</sub> (charte et label) à destination des transporteurs,
- Fret21 à destination des chargeurs,
- EVcom à destination des commissionnaires.

La sensibilisation à ces différents dispositifs est désormais essentiellement assurée par les fédérations professionnelles. Pour les chartes, le label et EVcom, les entreprises peuvent bénéficier de l'assistance gratuite en région, d'Andrew Patry, chargé de mission Objectif CO<sub>2</sub> (andrew.patry@ecoco2.com) employé par Eco CO<sub>2</sub> l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offre lancé par l'Ademe.



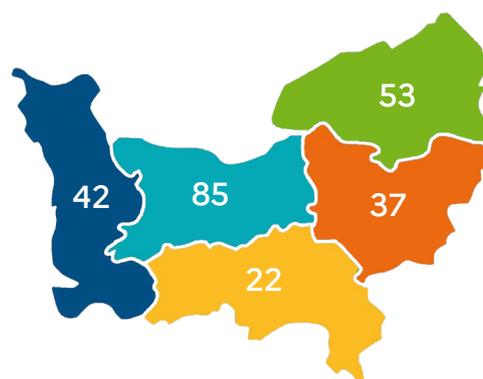
## Charte CO<sub>2</sub>

Dans le cadre d'une charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à atteindre un objectif global de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action dans 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux.

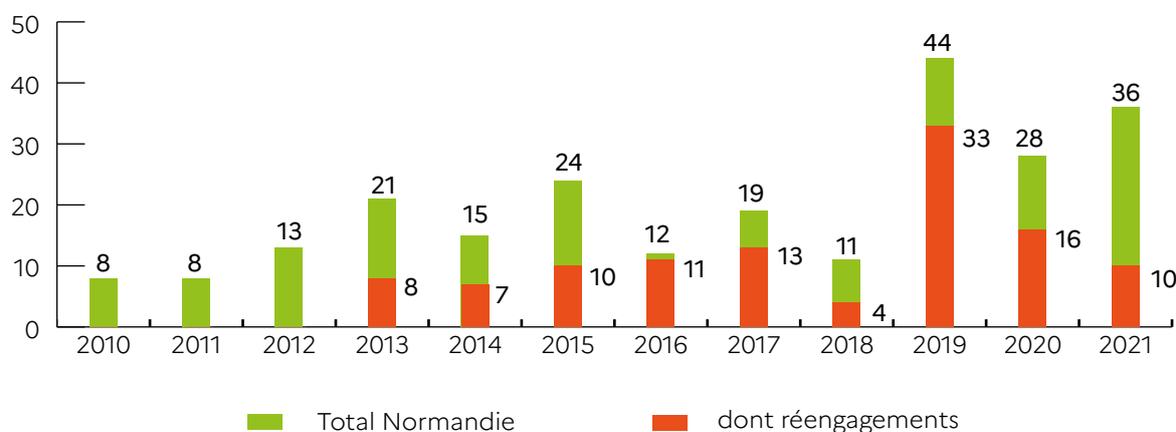
Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) est désormais ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs.

Sur la Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010, et on dénombre au 31 décembre 2021 : 239 engagements. Parmi les 166 entreprises qui se sont engagées : 7 % effectuent du transport pour compte propre, 14 % du transport public de voyageurs et 78 % du transport public de marchandises. L'ensemble de ces engagements concerne, sur 3 ans, plus de 19 000 véhicules et 22 000 conducteurs.

### Répartition des **239** engagements par département



### Nombre d'engagements par année



## Label CO<sub>2</sub>

En Normandie, à ce jour 16 entreprises ont obtenu le label :

- 15 entreprises de transport routier de marchandises : Jourdan (50), Oissel Transports (76), SONOTRI (76), 4 filiales normandes du Groupe STEF, Hirsch (76) à deux reprises, Transports Leloup (27), TTB (61), 3 filiales normandes du groupe Mertz, les Transports Desjouis et les Transports Lerosey (50), en juin 2022.
- 1 entreprise de transport routier de voyageurs : les Cars Farouault (50) qui font partie des 6 premières entreprises labellisées au niveau national, le 10 mars 2020.

Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire social des transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Ce tableau de bord, ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

Rubrique transports et véhicules

- ▶ Observatoire Social des Transports et programme ObjectifCO<sub>2</sub>
- ▶ Observatoire social des transports

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL

**Christine Nègre**

au 02 50 01 83 29

[ost.co2.sstv.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ost.co2.sstv.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

Document conçu et financé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex



Impression : Corlet imprimeur - Condé-en-Normandie